

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

COMPTE RENDU INTÉGRAL
INTEGRAAL VERSLAG

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 30 AVRIL 2021

PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 30 APRIL 2021

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

PRÉSIDENCE : M. RACHID MADRANE, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 9h34.*

M. le président.- Je déclare ouverte la séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 30 avril 2021.

[105]

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Mathias Vanden Borre ;
- Mme Gladys Kazadi ;
- M. Jonathan de Patoul ;
- Mme Cieltje Van Achter ;
- Mme Marie Lecocq ;
- Mme Isabelle Emmerly.

[107]

COMMUNICATIONS FAITES AU PARLEMENT

(voir annexe)

PROJET D'ORDONNANCE

Dépôt

M. le président.- En date du 30 mars 2021, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé le projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie ainsi que l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (n° A-356/1-2020/2021).

- Renvoi à la commission de l'environnement et de l'énergie.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

Présentation d'une liste double de candidats à six mandats vacants

M. le président.- Par lettre du 5 février 2021, le secrétaire d'État chargé des monuments et sites demande au parlement d'initier la procédure adéquate afin que le gouvernement soit saisi d'une liste double de candidats en vue du remplacement de six membres de la Commission royale des monuments et des sites, dont le mandat arrive à échéance le 31 août 2021.

L'ensemble des disciplines sont représentées parmi les membres qui poursuivent leur mandat. La Commission royale des monuments et des sites privilégie cependant les profils suivants :

- architecte disposant d'une expérience en techniques de restauration ;
- urbaniste ;
- architecte du paysage ;
- expert(e) en patrimoine naturel ;
- expert(e) en patrimoine international ;
- historien(ne) de l'art.

Le Code bruxellois de l'aménagement du territoire du 9 avril 2004 prévoit en son article 11 l'institution d'une Commission royale des monuments et des sites :

« La Commission royale des monuments et des sites se compose de 18 membres nommés par le gouvernement. Douze sont choisis sur la base d'une liste double présentée par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et six sont choisis sur présentation de la Commission royale des monuments et des sites. ».

« Les membres de la Commission royale des monuments et des sites sont nommés pour un mandat de six ans renouvelable au maximum deux fois. La Commission royale des monuments et des sites est renouvelée tous les trois ans par moitié. ».

« La Commission royale des monuments et des sites est composée de membres émanant de l'ensemble des milieux concernés par la conservation, y compris les associations. Les membres de la Commission royale des monuments et des sites ont une compétence notoire en matière de conservation du patrimoine immobilier. Chacune des disciplines suivantes est représentée : urbanisme, paysage, architecture, ingénierie de la construction, histoire, histoire de l'art, archéologie, patrimoine naturel, techniques de restauration et économie de la construction. Le gouvernement peut prévoir la représentation de disciplines complémentaires. Par ailleurs, la Commission royale des monuments et des sites comporte au moins un licencié ou docteur en archéologie et histoire de l'art, un licencié ou docteur en histoire et un architecte. ».

L'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 dispose en son article 2 que « la Commission compte parmi ses membres au moins un juriste, en plus des experts reconnus dans chacune des disciplines visées à l'article 11, § 2, point 2, du Cobat. La Commission ne peut comporter plus de trois

membres ayant la qualité de fonctionnaire ou d'agent d'un service public, hormis les enseignants et les professeurs. ».

L'article 7 de l'arrêté précité du 4 juillet 2019 établit les incompatibilités suivantes :

« La qualité de membre de la Commission est incompatible avec les fonctions ou mandats suivants :

1° élu communal, provincial, régional, communautaire, fédéral ou européen ;

2° ministre, secrétaire d'État ou membre d'un cabinet ministériel ;

3° fonctionnaire ou agent des services administratifs ou des parastataux de la Région de Bruxelles-Capitale. ».

En vertu de l'article 2, § 1er, de l'ordonnance du 27 avril 1995 portant introduction d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs, « chaque fois qu'au sein d'un organe consultatif, un ou plusieurs mandats sont à attribuer suite à une procédure de présentation, chaque instance chargée de présenter les candidatures est tenue de présenter, pour chaque mandat, la candidature d'au moins un homme et une femme. ». L'article 3, § 1er, de la même ordonnance dispose que « les deux tiers au plus des membres d'un organe consultatif appartiennent au même sexe. ».

Le parlement doit être saisi d'au moins douze candidatures, soit six hommes et six femmes.

Un avis sera publié au Moniteur belge.

Les candidatures devront m'être adressées et parvenir au greffe du parlement au plus tard le vendredi 11 juin 2021, à 12 heures. Les candidats sont invités à joindre à leur candidature un curriculum vitae indiquant leurs qualifications et leur expérience professionnelle ainsi qu'une attestation qu'ils remplissent les conditions visées à l'article 2 de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019.

[109]

ORDRE DES TRAVAUX

M. le président.- Avant de passer aux prises en considération, je rappelle aux députés et aux chefs de groupe que nous procéderons tout à l'heure à un vote à bulletin secret.

L'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui comporte un vote sur une demande d'autorisation de poursuites à charge d'un membre du parlement, en application de l'article 64.

À l'issue de ce vote en comité secret, les autres votes nominatifs inscrits à notre ordre du jour auront lieu en séance publique, selon la procédure habituelle.

[111]

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de Mmes Bianca Debaets, Céline Fremault, Viviane Teitelbaum et M. Guy Vanhengel relative à la nécessité d'ériger

un monument à la mémoire de trois résistants bruxellois ayant sauvé de nombreux Juifs durant la Deuxième Guerre mondiale (n° A-147/1-2019/2020).

Je vous informe que le texte est toujours ouvert à cosignature. J'ai en effet reçu quelques demandes de collègues qui souhaitent se joindre aux cosignataires.

Pas d'observation ?

- Renvoi à la commission des finances et des affaires générales.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de Mmes Céline Fremault, Victoria Austræet, Françoise De Smedt, Bianca Debaets et Aurélie Czekalski relative à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap des bâtiments ouverts au public en Région de Bruxelles-Capitale (n° A-287/1-2020/2021).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la commission du développement territorial.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de Mmes Aurélie Czekalski, Viviane Teitelbaum, Alexia Bertrand et M. David Weytsman concernant le développement de solutions permettant d'éliminer les déchets dans le canal de Bruxelles (n° A-310/1-2020/2021).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la commission de l'environnement et de l'énergie.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de M. Christophe De Beukelaer visant à éviter la suppression de la liaison entre le boulevard de la Woluwe et le ring de Bruxelles (n° A-311/1 – 2020/2021).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la commission de la mobilité.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance de M. Mathias Vanden Borre, Mme Cieltje Van Achter et M. Gilles Verstraeten modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du logement relative à l'instauration d'une exigence de connaissances linguistiques en tant qu'obligation permanente du locataire (n° A-313/1-2020/2021).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la commission du logement.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de Mmes Anne-Charlotte d'Ursel et Alexia Bertrand visant à s'opposer au projet de la Région flamande de fermeture de l'échangeur entre le ring et le Boulevard de la Woluwe (n° A-314/1-2020/2021).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la commission de la mobilité.

[115]

**PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE À L'ORGANISATION DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE
THERMIQUE ET À LA COMPTABILISATION DE L'ÉNERGIE THERMIQUE EN RÉGION DE
BRUXELLES-CAPITALE**

(N° A-349/1 ET 2 – 2020/2021)

[117]

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

Mme Viviane Teitelbaum et M. Jonathan de Patoul, rapporteurs, se réfèrent au rapport écrit.

Mme Aurélie Czekalski (MR).- Pour le groupe MR, il est urgent de faire évoluer notre système énergétique vers un modèle durable. La transition énergétique ne sera un succès que si elle passe par l'exploitation et le développement de tout notre potentiel local d'énergies renouvelables. Comme Mme Teitelbaum et moi-même le soulignons régulièrement en commission de l'environnement, l'optimisation des flux énergétiques à la maille du quartier doit être privilégiée.

Compte tenu du caractère minimaliste du projet qui nous a été présenté, du fait qu'il ne couvre pas tous les aspects essentiels de l'encadrement du marché des réseaux d'énergies thermiques et qu'il donne trop d'habilitation au gouvernement bruxellois pour pallier ces manquements, le groupe MR s'abstiendra.

[123]

Mme Françoise De Smedt (PTB).- Le PTB est favorable à ce que des actions soient menées pour le développement d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, notamment via les réseaux de chaleur. Le développement de ces réseaux est indispensable pour que la transition climatique s'effectue efficacement.

Nous devons mettre fin au gaspillage, en développant un réseau urbain circulaire de chaleur, qui associe les excédents de l'industrie à la demande de chaleur en ville. Il faut développer les systèmes d'énergie thermique pour alimenter des centaines de ménages en chauffage. À Bruxelles, Engie a procédé au raccordement de l'incinérateur de déchets de Neder-Over-Heembeek, au centre commercial Docks Brussels, qui profite ainsi de la chaleur résiduelle produite par l'incinérateur.

En revanche, nous sommes sceptiques quant au développement de réseaux de chaleur par le secteur privé. Le fruit des investissements ne bénéficie alors pas à la collectivité ou aux infrastructures publiques, alors que les interventions du public financées par le contribuable sont nombreuses dans la politique énergétique.

Les expériences internationales le montrent : les investissements dans les réseaux de chaleur ne se font que dans une vision à long terme et les perspectives du marché libéralisé ne le permettent pas. Les géants de l'énergie ne voudront pas investir dans des réseaux de chaleur car la transition est trop lente.

L'enjeu est à la fois écologique - seule une gestion publique permettra de développer rapidement nos réseaux de chaleur -, mais aussi économique - le public doit recevoir le fruit de ses investissements, et non le privé.

Un bon exemple est la ville de Munich, où la gestion de production d'électricité est réalisée par une société municipale depuis 2007. Le fonctionnement démocratique est de mise et l'autorité communale dirige l'entreprise. Au total, 1,2 million de personnes consomment de l'électricité et se chauffent grâce au système Stadtwerke München. Avec la fin du nucléaire, la capitale bavaroise a construit son propre service public d'approvisionnement énergétique. En treize ans, 24 installations photovoltaïques, treize centrales hydroélectriques, une installation de cogénération, une installation de valorisation du biogaz, cinq installations géothermiques et une centrale éolienne ont été construites. Depuis 2008, 9 milliards d'euros ont été investis grâce à la volonté politique d'abandonner la dépendance au marché et au soutien de la banque publique d'investissement.

C'est pourquoi mon groupe votera contre ce projet, qui laisse dans les mains du privé une mission qui doit être prise en main par le public si nous souhaitons des solutions réellement écologiques et sociales.

[125]

Mevrouw Cielte Van Achter (N-VA).- Het gaat hier over de omzetting van twee richtlijnen van het belangrijke Clean Energy Package om een kader vast te stellen dat de taken en verantwoordelijkheden van de verschillende actoren binnen de thermische energie preciseert. De N-VA-fractie heeft zich in de commissie onthouden omdat we die documenten heel laat hebben gekregen. Dat wordt blijkbaar de gewoonte in de commissie voor het Leefmilieu en de Energie. Daar kan de voorzitter niets aan doen, maar misschien wel het kabinet. We zijn in elk geval niet tevreden over die gang van zaken. We onthielden ons ook omdat we inhoudelijk wilden afoetsen hoe het zat met de verdeling van de verantwoordelijkheden tussen Leefmilieu Brussel en de onafhankelijke regulator. Het Brussels Gewest heeft ervoor gekozen om niet via de regulator te werken en ik had daar wat vragen over. Nu we ons echter opnieuw over het ontwerp hebben gebogen, zullen we toch voor stemmen.

We vinden het immers belangrijk om over een goed wettelijk kader te beschikken voor de ontwikkeling van warmtenetten en thermische energiegemeenschappen in Brussel en dat die ook gepromoot kunnen worden. Het is ook belangrijk dat er bekeken wordt waar die ontwikkeling nuttig en kostenefficiënt is en hoe ze kan helpen om de doelstellingen voor hernieuwbare energie te realiseren. De omzetting beantwoordt daaraan en daarom zal de N-VA-fractie het ontwerp van ordonnantie goedkeuren.

[127]

M. Tristan Roberti (Ecolo).- Plusieurs éléments justifient le soutien du groupe Ecolo à ce projet d'ordonnance : nous nous réjouissons de l'accent mis sur l'énergie thermique produite à partir des sources renouvelables, notamment à travers le mécanisme destiné à garantir cette origine.

Le projet attache également une importance considérable à la protection des consommateurs, tant sur le plan social que de la protection des données. Il instaure l'interdiction de coupure de fourniture d'un ménage durant la période hivernale, oblige le fournisseur à faire une proposition raisonnable et non discriminatoire de contrat de fourniture aux personnes qui en font la demande et instaure des modalités d'information et de facturation destinées à protéger le client final. En outre, le projet encadre l'usage des données des consommateurs et interdit l'utilisation de ces données à des fins commerciales ou d'inscription du client sur une liste de mauvais payeurs.

Ce projet vient renforcer le cadre législatif bruxellois en matière d'énergie et encourage l'innovation. Il envoie un signal clair au secteur en vue du renforcement de la production d'énergie à partir des sources thermiques. Enfin, il fixe également un cadre pour les communautés d'énergie, qui permettent aux citoyens de devenir véritablement acteurs de leur énergie.

[129]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Het verheugt Groen dat de erkenning en definitie van de gemeenschappen voor hernieuwbare thermische energie ook zijn opgenomen in het ontwerp. Na het delen van zonne-energie wordt het nu ook mogelijk om thermische energie te delen en burgers kunnen op dat vlak een sterke partner worden.

Voorts voorziet het ontwerp van ordonnantie in de mogelijkheid om steun- en begeleidingsregelingen te treffen. Leefmilieu Brussel zal bijvoorbeeld een studie publiceren over het potentieel, de ontwikkeling en de werking van de gemeenschappen voor hernieuwbare thermische energie. Kortom, dit ontwerp biedt coöperatieven en energiegemeenschappen heel wat mogelijkheden.

[131]

M. Alain Maron, ministre.- Après un long débat en commission, tous les membres ont approuvé le texte, ce dont je me félicite. Nous transposons une directive européenne de manière ambitieuse, mais souple, et permettons effectivement l'organisation de réseaux d'énergie thermique et la comptabilisation de celle-ci.

La Région bruxelloise est dépourvue de grands réseaux de chaleur, contrairement à d'autres villes du nord de l'Europe, notamment. Historiquement, nous avons opté pour le gaz et presque tous les immeubles de la Région disposent d'un accès à cette source d'énergie.

Le développement de réseaux thermiques était par conséquent inutile. Dans le cadre de la décarbonisation progressive et de l'objectif zéro carbone en 2050, toute une série d'actions sont toutefois nécessaires afin d'abandonner progressivement le chauffage au gaz, seule une utilisation résiduaire étant permise.

Dans ce cadre-là, les réseaux de chaleur peuvent constituer une solution. Les campus bruxellois et certains hôpitaux en sont déjà équipés. Il était important d'en discuter, de légaliser certaines choses et de s'assurer que l'énergie est produite de manière renouvelable.

L'intention n'est pas de construire une grande centrale au gaz et d'installer des réseaux de chaleur autour de celle-ci. Nous souhaitons promouvoir des réseaux de chaleur reposant sur l'énergie renouvelable, quelle que soit leur taille à l'échelle d'un quartier.

Une étude est menée sur le potentiel d'efficacité en matière de chaleur et de froid en Région bruxelloise pour le compte de Bruxelles Environnement. Elle vise à caractériser les besoins actuels en chaleur et en froid sur l'ensemble de la Région et leur évolution jusqu'en 2050, en intégrant les effets de la rénovation du bâti existant et nos obligations de réduction de gaz à effet de serre.

L'étude cherche aussi repérer les potentiels de réseaux de chaleur crédibles dans la Région de Bruxelles-Capitale. Une fois que nous en connaissons les résultats, nous pourrions le cas échéant progresser vers la promotion de réseaux de chaleur concrets, outre ceux qui existent déjà ou sont déjà prévus.

[135]

M. le président.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 à 31

Pas d'observation ?

Adoptés.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

[137]

QUESTIONS ORALES

M. le président.- Étant donné que les questions orales inscrites à l'ordre du jour ont reçu réponse écrite, elles sont dès lors retirées de l'ordre du jour.

- *La séance est suspendue à 9h56.*

[251]

- *La séance est reprise à 11h17.*

[253]

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

[255]

ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW BIANCA DEBAETS

AAN DE HEER SVEN GATZ, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT, DE PROMOTIE VAN MEERTALIGHEID EN VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL,

betreffende "de maatregelen ingevolge gevallen van niet-betaling van de Be Home-premie ".

[257]

Mevrouw Bianca Debaets (CD&V).- Deze week meldde Bruzz dat bij ongeveer 3.000 woningeigenaars in 2020 de gewestelijke Be Home-premie niet automatisch afgetrokken werd van hun onroerende voorheffing door een bug in het computersysteem. Dat is vreemd, want in de aanslagbrief stond dat je de premie automatisch krijgt als je er recht op hebt.

Wanneer werd de computerbug ontdekt? Werd die ondertussen al volledig verholpen? Werden er bijkomende mechanismen ingebouwd om de fout in de toekomst te vermijden?

Hoeveel woningeigenaars in het gewest komen naar schatting in aanmerking voor de Be Home-premie? Hoeveel van hen kregen die premie niet toegekend? Overweegt u maatregelen om de premie beter bekend te maken bij de doelgroep?

Is het probleem ondertussen al opgelost? Heeft elke rechthebbende de premie gekregen?

[259]

De heer Sven Gatz, minister.- Er is de voorbije weken een klein probleem opgedoken met de Be Home-premie. Zoals u weet, dient die om de onroerende voorheffing gedeeltelijk te compenseren voor Brusselse huiseigenaars die in hun eigen pand wonen. De premie bedraagt 131 euro. Er zijn ongeveer 185.000 begunstigde Brusselaars. De toekenningsvoorwaarden zijn in elk geval ongewijzigd. Het is de bedoeling dat de mensen die automatisch ontvangen. In 1.887 gevallen wordt de premie toch nog manueel aangevraagd. Bijna al die mensen krijgen die toch. De foutenmarge is maar 1 procent, al is het voor de betrokkenen natuurlijk altijd vervelend. Er zijn nagenoeg geen weigeringen.

In september heeft men ontdekt dat er een probleem was. Daardoor is de automatische verlening van de premies bij een aantal mensen niet gebeurd. Men is dat aan het onderzoeken en men zal dat binnen de kortste keren oplossen. Voor het overgrote deel van de mensen zal dat probleemloos gebeuren. In elk geval zal Brussel Fiscaliteit, zoals in alle dossiers, zich zo klantvriendelijk mogelijk op te stellen om problemen met termijnen en dergelijke meer in het belang van de belastingplichtige te regelen.

Het is een vervelende zaak voor een heel beperkt aantal mensen, maar we moeten dat oplossen. Dat zal de komende weken gebeuren.

[261]

Mevrouw Bianca Debaets (CD&V).- Het is een vervelende zaak, zoals u dat noemt, vooral omdat het heel wat ongerustheid heeft veroorzaakt. Mensen wisten niet of ze al dan niet zelf iets moesten doen om die premie te ontvangen of dat ze die automatisch krijgen. We konden die vragen op de sociale media lezen. Als ik het goed begrijp, hoeven mensen niets te doen. Wie de premie niet heeft ontvangen, zal die alsnog automatisch krijgen. Kunt u daarvoor een timing geven? U zegt dat het probleem al in september is ontdekt. Dat verrast me een beetje, want eigenlijk is dat al vrij lang geleden. Wanneer zullen die premies aan de gedupeerde Brusselaars uitbetaald worden?

De heer Sven Gatz, minister.- Dat zal de komende weken gebeuren.

[265]

ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW SOETKIN HOESSEN

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TERRITORIALE ONTWIKKELING EN STADSVERNIEUWING, TOERISME, DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL EN BICULTURELE ZAKEN VAN GEWESTELIJK BELANG,

betreffende "de mogelijke inkrimping van de vastgoedportefeuille van de Europese Commissie in Brussel".

[267]

QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE MME FRANÇOISE DE SMEDT

concernant "la reconversion des quartiers de bureaux en Région de Bruxelles-Capitale à la suite de la généralisation du télétravail".

[269]

Mevrouw Soetkin Hoessen (Groen).- In L'Écho van 27 april 2021 konden we lezen dat de Europese Commissie plant om tegen 2030 de helft van haar gebouwen in het Brussels Gewest te verlaten. Dat heeft natuurlijk enorme gevolgen voor de wijken waarin deze gebouwen gelegen zijn. Enkel de gebouwen in de omgeving van Rogier en in de Europese wijk zouden behouden blijven. De Europese Commissie neemt de vlucht vooruit en voert structureel thuiswerk in. Een bestaande evolutie wordt nu versneld doorgevoerd.

Wanneer en hoe bent u op de hoogte gebracht van deze plannen van de Europese Commissie?

Zal er nagedacht worden over de reconversie van de gebouwen die leeg komen te staan? Er zijn misschien mogelijkheden om ze om te vormen tot woningen. Hoe kunnen we ervoor zorgen dat de economische impact op de wijken waarin de te verlaten gebouwen liggen, zo veel mogelijk beperkt wordt? Wellicht heeft dit ook een impact op de vastgoedmarkt. Als Europese ambtenaren veel blijven thuiswerken, is het immers denkbaar dat ze hun appartementen in Brussel zullen verruilen voor grotere woningen in de Rand of in het land van herkomst. Zal het Brussels Gewest die impact bestuderen? Werd er al overleg gevoerd tussen de Europese instellingen en uw kabinet over deze kwestie? Zijn de gemeenten hierbij betrokken? Betreft u ook andere leden van de regering bij de zaak, onder meer gezien de enorme economische impact van deze beslissing op de wijken? Welke invloed heeft dit op het richtplan van aanleg Wet, zowel wat betreft inhoud als qua planning?

[271]

Mme Françoise De Smedt (PTB).- Nous avons appris cette semaine dans L'Écho qu'un processus de rationalisation des espaces de bureau avait été entamé en raison de la crise sanitaire et du télétravail. Selon l'article, nous nous dirigerions, même après la crise sanitaire, vers des semaines de travail comptant seulement deux jours en présentiel. Les bureaux ne seraient plus spécifiquement attribués aux travailleurs, mais ceux-ci se partageraient plutôt des espaces modulables. Par ailleurs, nous apprenions également dans l'article que la Commission européenne envisageait de diminuer de moitié le nombre de bâtiments qu'elle occupe à Bruxelles, passant de 50 à 25 bâtiments d'ici 2030.

Dans la suite de son article, le journal L'Écho mentionne que si la Région n'anticipe pas ce phénomène et ne travaille pas sur un plan de reconversion, certains quartiers monofonctionnels risquent de se retrouver vides. Cela aurait des conséquences sur le tissu social et l'économie locale, en particulier sur les petits commerces

et l'horeca. Ces derniers seraient une nouvelle fois affectés par la diminution du nombre de travailleurs issus d'autres Régions et qui consomment sur le territoire.

Avez-vous prévu d'anticiper cette désertification et de planifier la reconversion de ces quartiers qui risquent de se vider ? Dans l'affirmative, prévoyez-vous une reconversion vers du logement abordable ? La population bruxelloise a grandement besoin de logements à prix décent, d'équipements publics et d'espaces verts, surtout en période de crise sanitaire.

[273]

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Op 25 mei staat er een officiële ontmoeting gepland waarop ik samen met mijn collega's Pascal Smet en Sven Gatz en de Brusselse commissaris voor Europa, de heer Alain Hutchinson, Europees commissaris Johannes Hahn zal ontmoeten. Alle informatie die deze week in de pers is verschenen, moet met een korrel zout worden genomen aangezien er in dit stadium nog niets officieel is beslist. Hoewel ik via de heer Hutchinson informeel en zonder in detail te treden op de hoogte werd gebracht van het voornemen van de Europese Commissie om haar strategie inzake vastgoed en de organisatie van haar werking in het najaar van 2020 te herzien, werd dit voornemen pas zeer onlangs aan mijn kabinet bevestigd. Dat is dan ook de reden waarom de officiële ontmoeting van 25 mei georganiseerd is.

Uiteraard zullen we ook na deze datum de kans krijgen om hierover te overleggen. Hierna volgen evenwel al enkele elementen die ik onder voorbehoud met u deel.

[275]

Wegens Covid-19 is telewerk op dit moment voor 80% de norm geworden bij alle Europese instellingen. Die praktijk heeft de personeelsmanager doen inzien dat het hele ambtenarenkorps niet noodzakelijk vijf dagen op vijf aanwezig hoeft te zijn. Het idee om telewerk permanent in te voeren, zou toen zijn ontstaan. Momenteel wordt hierover van gedachten gewisseld. Vooruitlopend op de vergadering van 25 mei beschik ik nog niet over officiële cijfers, maar gemiddeld zou het gaan over 40% telewerk, en dus niet 80%. Dat wil zeggen dat een voltijdse medewerker elke week drie dagen op kantoor zou doorbrengen en twee dagen zou telewerken. Door dat evenwicht wordt de kantoorfunctie van de stad volgens mij niet in haar bestaan bedreigd, in tegenstelling tot wat sommigen leken te concluderen.

Als gevolg van die denkoefening over het personeel zou ook de vastgoedstrategie kunnen worden herzien. Al vóór de coronacrisis was besloten om de vertaaldiensten, die in drie gebouwen in Evere gevestigd zijn, naar de Noordwijk te verhuizen. Op 25 mei zal commissaris Hahn zijn plannen toelichten voor de vestigingen in Oudergem. Het gaat om vijf gebouwen, waarvan er drie eigendom zijn van de Europese Commissie en twee worden gehuurd.

Ons standpunt blijft hetzelfde: we pleiten voor een centralisering van de Europese instellingen in één wijk. Dat doen we om redenen van mobiliteit, wijkidentiteit en duurzame ontwikkeling. Dient het overigens nog gezegd te worden dat we de functies van een wijk in de toekomst nog meer willen mengen?

[277]

(poursuivant en français)

La problématique de la vacance des bureaux n'est pas neuve et la Commission européenne semble s'orienter vers une recentralisation de ses implantations, ce que nous défendons depuis longtemps.

Le quartier européen et le quartier Demey sont au cœur de deux plans d'aménagement directeur (PAD). Nous réfléchissons à la mixité des fonctions et à la valorisation des espaces mixtes dans ces deux quartiers, comme annoncé dans la déclaration de politique régionale (DPR).

Dans ce cadre, deux axes vont nous permettre d'imposer du logement social : l'arrêté relatif aux charges d'urbanisme, dont la refonte est en cours et qui imposera du logement social en charge dans un certain nombre de cas ; la disposition en vertu de laquelle 50 % au moins du logement développé sur les terrains publics sera social.

La reconversion de bureaux en logements est une solution régulièrement avancée comme une panacée, mais elle est chère et compliquée à mettre en œuvre et le résultat est souvent de piètre qualité à cause des surfaces perdues. Il suffit de visiter les immeubles transformés en logement pour s'en rendre compte : les communs et les halls sont démesurément grands par rapport aux besoins, pour tenter de préserver une certaine luminosité.

Cette option de doit pas pour autant être balayée d'un revers de la main. Chaque cas doit être examiné avec sérieux, en tenant compte de ses spécificités.

[279]

Mevrouw Soetkin Hoessen (Groen).- Ik onthoud dat u op 25 mei opnieuw contact zult opnemen met de bevoegde instanties en dan meer zult weten over de plannen. Ik zal u dan opnieuw ondervragen.

Ik pleit ervoor om van de gebouwen die misschien vrijkomen, zo veel als mogelijk gemengde functies te geven en ook bij de plannen voor de Europese wijk voldoende aandacht te besteden aan gemengde functies, bijvoorbeeld door te overwegen om zulke gebouwen om te vormen tot woningen of ateliers voor kunstenaars.

[281]

Mme Françoise De Smedt (PTB).- J'entends bien que des plans d'aménagement directeurs (PAD) sont en cours. Néanmoins, il était principalement question dans l'article d'effet multiplicateur : nombre d'endroits où cette évolution n'avait peut-être pas été anticipée comporteraient ainsi davantage de bureaux vides. Je n'ai pas l'impression que cet élément soit pris en considération dans votre réponse.

L'argument du caractère coûteux de la reconversion des bureaux est souvent évoqué. Cette reconversion n'est pas rare : des centaines de milliers de mètres carrés de bureaux sont reconvertis, notamment en logements, et plus précisément en habitations de haut standing. En ce sens, la Région dispose d'un levier pour miser sur une reconversion en logements abordables.

[283]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME FRANÇOISE DE SMEDT

À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant "les éventuelles mesures liées à la fin du moratoire bruxellois sur les expulsions domiciliaires".

[285]

TOEGEVOEGDE ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER PEPIJN KENNIS

betreffende "het aangekondigde einde van het moratorium op uithuiszettingen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest".

[287]

TOEGEVOEGDE ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER FOUAD AHIDAR

betreffende "de maatregelen ingevoerd door de regering in verband met het einde van het moratorium op uithuiszettingen".

[289]

TOEGEVOEGDE ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW CARLA DEJONGHE

betreffende "het beheer door de regering van de gevolgen van de opheffing van het moratorium op uithuiszettingen".

[291]

Mme Françoise De Smedt (PTB).- Le moratoire sur les expulsions domiciliaires a pris fin le samedi 24 avril. Depuis lundi, le gouvernement bruxellois autorise donc de nouveau ces expulsions. Des milliers de familles sont menacées, et des centaines d'entre elles risquent de se retrouver à la rue. Il est très compliqué de se reloger actuellement, surtout sur le marché privé, et peu de mesures ont été prévues pour aider les locataires à anticiper la fin du moratoire. Il est donc inacceptable, dans cette situation, de mettre fin au moratoire !

Les CPAS sont débordés. Le nombre de sans-abri augmente. Il faut donc prolonger le moratoire et arrêter de mettre les gens à la rue sans solution de relogement. Une trêve hivernale existe en France avec des mesures conjointes pour aider les propriétaires en cas de loyers non payés.

Prendrez-vous des mesures exceptionnelles pour protéger les plus précaires face à la crise sanitaire, comme c'est le cas en France, pays qui propose systématiquement une solution de relogement ou, a minima, d'hébergement aux locataires expulsés, ou qui indemnise systématiquement les bailleurs publics ou privés ?

Prolongerez-vous le moratoire avec ce type d'aides en parallèle ?

[293]

De heer Pepijn Kennis (Agora).- De Brusselse Burgerassemblee stelt in haar burgerresolutie over huisvesting dat het recht op een woning afdwingbaar moet worden, wat vandaag niet het geval is. Wij waren dan ook verbaasd en verontwaardigd om te horen dat het moratorium op de uithuiszettingen op 26 april zou aflopen.

Allereerst is de timing heel slecht. De gezondheids crisis is nog in volle gang. Bovendien moet het economisch herstel nog op gang komen en hebben veel mensen dus nog geen stabiel inkomen, zodat ze moeilijk een nieuwe woning kunnen vinden. Ten slotte zorgt de maatregel voor extra druk op de maatschappij. De thuislozen en de OCMW's ervaren die druk allemaal.

Met welke alternatieven en structurele oplossingen wilt u de uithuiszettingen voorkomen en ervoor zorgen dat de mensen voor wie een uithuiszetting dreigt, een dak boven het hoofd behouden?

Waarom loopt het moratorium zo snel af? Welke middelen maakt u vrij om zowel huurders als eigenaars te ondersteunen?

[295]

De heer Fouad Ahidar (one.brussels-Vooruit).- Het moratorium op uithuiszettingen in Brussel wordt niet langer verlengd. Dat heeft het kabinet van de minister-president eerder deze week bekendgemaakt. In de pers werd gemeld dat verschillende huisbazen druk hadden uitgeoefend om het moratorium op huissuitzettingen, dat tijdens de eerste golf van de pandemie was ingesteld, op te heffen.

Het is belangrijk om geen partij te kiezen in dit soort dossiers. De gezondheids crisis heeft dramatische gevolgen gehad voor zowel verhuurders als huurders. De verhuurders werd wel een aantal faciliteiten aangeboden, zoals de mogelijkheid om de betaling van hun hypotheek uit te stellen, maar doordat de uithuiszettingen al maanden niet zijn uitgevoerd, hebben zich aan beide kanten, bij huurders en verhuurders, hoge schulden opgebouwd. Ik vrees dat we een sociale en menselijke crisis tegemoetgaan nu de uithuiszettingen weer hervat worden. Een groot aantal Brusselaars dreigt op straat te belanden.

Bent u voorbereid mocht deze crisis de komende dagen in ons gezicht ontploffen?

Is dit geen uitgelezen kans om vaart te zetten achter de regulering van uithuiszettingen? Actie 28 van het Noodplan voor huisvesting voorziet immers in een evaluatie van de huurordonnantie en de ordonnantie inzake uithuiszettingen. Kan dat dossier met urgentie worden behandeld en voorgelegd aan het parlement?

Gezien de huidige situatie is de oprichting van een fonds ter dekking van huurachterstanden meer dan noodzakelijk. In welk stadium zit de reflectie over die maatregel?

Er werd een budget van 30 miljoen euro vrijgemaakt om de huurachterstanden te betalen. Hoe verlopen de aanvragen voor huisvestingsondersteuning bij de OCMW's? Hebt u daarover reacties of signalen van de Brusselse OCMW's ontvangen?

[297]

Mevrouw Carla Dejonghe (Open Vld).- Wij begrijpen dat bij het begin van de crisis beslist werd om een moratorium op uithuiszettingen in te stellen. Het is echter geen geheim dat de Open Vld, naarmate de maanden verstreken, het steeds moeilijker had met de verlengingen. Hoe langer we verlengden, hoe meer we het probleem voor ons uit schoven. Doordat er geen compensatie was voor de eigenaars, hebben we een bijkomend probleem gecreëerd bij eigenaars die geen inkomsten meer kregen voor hun investering.

In Bruzz wordt het probleem uitstekend geanalyseerd. Onder meer het eigenaarssyndicaat benadrukte dat het moratorium werd verlengd zonder begeleidende maatregelen voor de verhuurders. Zelf wacht ik nog steeds op een antwoord op een schriftelijke vraag aan de Collegen Van den Brandt en Maron over welk deel van de voor Covid-19-maatregelen bestemde middelen die aan de OCMW's werden toegekend, werd gebruikt om achterstallige huren te betalen, om zo in samenspraak met eigenaars de dreiging van een uithuiszetting af te wenden. OCMW's kunnen dat te allen tijde doen, zoals ze bijvoorbeeld ook elektriciteits- en waterrekeningen betalen om te beletten dat de meter wordt afgesloten.

Ik herhaal dat ik alle begrip heb voor het feit dat in maart 2020 de aanvankelijke beslissing werd genomen. Nu is beslist om het moratorium niet te verlengen, dringt de vraag zich op hoe we de uithuiszettingen doeltreffend zullen vermijden. Sommigen schatten dat het ondertussen over 5.000 verzoeken zou gaan.

Ik sluit me graag aan bij de vragen van de heer Ahidar. Over hoeveel verzoeken gaat het precies? Bij hoeveel daarvan zoekt het plaatselijke OCMW samen met de eigenaar naar een oplossing?

Hoe staat het met het huurgarantiefonds?

[299]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État. - Notre Région a été la première à interdire les expulsions domiciliaires et le moratoire a été prolongé pendant près d'un an, durée bien supérieure à celle pratiquée en Région wallonne ou en Flandre. Notre Région est entrée dans une phase d'assouplissement des mesures sanitaires et le maintien du moratoire ne pouvait donc plus se justifier. Cette décision, je vous le rappelle, a été prise en accord avec l'ensemble des partenaires du gouvernement.

Dans ce dossier, nous prenons nos responsabilités. Nous vous l'avons longuement présenté en commission lors des discussions concernant le plan logement. Nous voulons protéger les locataires de manière structurelle. Cependant, ce dossier complexe mérite une analyse approfondie et une consultation de tous les experts. Il constitue bien évidemment une priorité pour le gouvernement, nous travaillons dans l'urgence pour apporter des solutions concrètes et efficaces.

[301]

(verder in het Nederlands)

De gezondheidsmaatregelen in het gewest zijn momenteel versoepeld, waardoor de handhaving van het moratorium niet langer te rechtvaardigen is.

In het kader van het Noodplan voor huisvesting heb ik om een evaluatie gevraagd van de regelgeving inzake huurovereenkomsten en inzake uithuiszettingen. Die evaluatie zal eind mei worden voorgelegd aan de Adviesraad voor Huisvesting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (ARH) op basis van het eindverslag van de Universiteit Saint-Louis-Bruxelles, waarin de opmerkingen van alle actoren zullen worden opgenomen. Voor 2022 zal ik dan de nodige wetswijzigingen doorvoeren.

Dit is een complex dossier, dat een structurele analyse en een raadpleging van alle deskundigen verdient. U kunt er zeker van zijn dat ik het dossier met hoogdringendheid zal behandelen. In het kader van de evaluatie liggen er verschillende mogelijkheden op tafel:

- een evaluatie en verbetering van de wet met betrekking tot de humanisering van uithuiszettingen van 1994 via de Brusselse Huisvestingscode;
- een wintermoratorium op uithuiszettingen voor privéwoningen en openbare woningen;
- een monitoring van de uithuiszettingen door Brussel Huisvesting. Zo zou elke deurwaarder verplicht zijn om de betekening van uithuiszettingsvonnissen door te geven en zouden de politiediensten verplicht zijn om informatie door te geven over de uithuiszettingen die daadwerkelijk zijn uitgevoerd en over de klachten, bijvoorbeeld over onwettige uithuiszettingen;

- de evaluatie van een fonds om huurachterstallen te dekken. Eigenaars zouden door dat fonds een deel van de onbetaalde huur ontvangen, uitsluitend binnen de grenzen van een redelijke huurprijs, zoals vastgesteld in de righthuurprijzen.

Dit is voor mij een prioriteit. Het staat ook zwart op wit in mijn plan en ik werk eraan.

[303]

Voorts herinner ik eraan dat de OCMW's een budget van 30 miljoen euro hebben gekregen om tegemoet te komen aan de sociale behoeften die door de Covid-19-crisis zijn ontstaan. Dat budget is opgedeeld in twee delen. 18 miljoen euro is algemeen bestemd voor de bijkomende lopende uitgaven in verband met de coronacrisis, en 12 miljoen gaat naar specifieke begeleiding en ondersteuning rond energie, huisvesting, schuldbemiddeling, voedselhulp, sociale coördinatie en hulp aan eenoudergezinnen.

Minister Maron beschikt nog niet over de cijfers omtrent het bedrag dat de OCMW's specifiek hebben uitgegeven aan achterstallige huur. Hij kan ons wel al meedelen dat 1.115.922,27 euro specifiek is bestemd voor de versterking van de cellen Huisvesting van de OCMW's. Die cellen ondersteunen huurders en verhuurders om uithuiszettingen te voorkomen.

[309]

Mme Françoise De Smedt (PTB).- En prolongeant le moratoire plus longtemps que les autres Régions, vous avez été dans le bon sens. Nous vous demandons maintenant de poursuivre dans cette voie. Selon vous, le dossier est complexe et il faut attendre l'évaluation de la fin mai. Comprenez-vous que ce n'est pas acceptable pour les locataires qui risquent de se faire expulser maintenant ?

Concernant le budget de 30 millions d'euros, les CPAS sont actuellement débordés et il est également compliqué pour les allocataires d'aller demander de l'aide. On sait que ça va mal fonctionner. Le fonds pour les arriérés de loyers devient une urgence, tant pour les propriétaires que les locataires.

Tout ce que vous expliquez confirme la nécessité de prolonger le moratoire le temps que ces mesures soient en place. Une fois qu'on se retrouve à la rue, il est extrêmement difficile de se relever, et cela coûte très cher aux pouvoirs publics. À terme, c'est un mauvais calcul. Or, nous avons l'impression que vous cédez à la pression des gros bailleurs et que vous abandonnez les locataires.

[311]

De heer Pepijn Kennis (Agora).- Het is goed dat u het belang van een structurele oplossing inziet. De nieuwe regelgeving en het fonds zijn een belangrijke stap voorwaarts. Het is immers veel duurder voor de maatschappij om mensen die op straat leven en vaker in een ziekenhuis of gevangenis terechtkomen, te moeten opvangen en begeleiden dan om betaalbare huisvesting aan te bieden en zo te voorkomen dat ze op straat belanden.

Ik hoor dat een deel van het extra budget van 30 miljoen euro voor de OCMW's voor huisvesting bestemd is. Ik ben benieuwd naar de cijfers. Hoeveel middelen zijn er al gebruikt? De cellen Huisvesting werden versterkt, maar is het geld ook al gebruikt voor achterstallige huurgelden?

Het gaat om een complex dossier dat een structurele oplossing vereist. De crisis duurt nu al een jaar, maar als er geen structurele oplossingen komen nu het moratorium op de uithuiszettingen wordt stopgezet, stevenen we op een nog ergere crisis af.

[313]

M. Fouad Ahidar (one.brussels-Vooruit).- Je vous remercie, Mme la secrétaire d'État, pour la clarté de vos réponses qui témoignent de votre motivation. Vous avez à cœur de sauver un maximum de monde et nous ne devons donc pas nous inquiéter.

Vous avez expliqué que des moyens financiers étaient prévus en vue de compenser les pertes de loyers de certains propriétaires. Il s'agit d'une piste de solution humaine. Les fonds ont été envoyés aux CPAS qui disposent, je l'espère, de membres du personnel en suffisance pour faire leur travail.

Je conclus en vous remerciant une nouvelle fois pour votre engagement et les différentes actions menées en faveur de ce public en situation de précarité. Il nous faut trouver un équilibre en la matière.

[315]

Mevrouw Carla Dejonghe (Open Vld).- Ik ben benieuwd naar de evaluatie van de regelgeving betreffende de uithuiszettingen, die er normaal gezien eind mei komt. Het is goed dat daar naar alle partijen wordt geluisterd.

U zei dat u prioritair werk maakt van het huurgarantiefonds. Wat is het tijdschema?

Tot slot ga ik ervan uit dat uw collega mij de correcte cijfers over de OCMW's zal bezorgen.

[317]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MARC LOEWENSTEIN

À MME ELKE VAN DEN BRANDT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DE LA MOBILITÉ, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE,

concernant "le contrôle de la vitesse des trams à la lumière du cas de l'avenue du Derby à Ixelles".

[319]

M. Marc Loewenstein (DéFI).- Je vous ai interrogée en commission, le 20 avril, sur les nuisances (bruits, vibrations et fissures) que subissent depuis plusieurs années les riverains de l'avenue du Derby à cause de la vitesse excessive des trams.

À cette occasion, vous m'avez indiqué qu'à la demande des riverains, Bruxelles Environnement lançait une campagne de mesures acoustiques et vibratoires. Cette campagne s'est déroulée du 20 au 27 avril. Vous avez, par ailleurs, précisé que la STIB effectuait des contrôles de vitesse des trams.

Dans ma question, j'indiquais que les riverains contestaient ces mesures parce que les contrôles étaient effectués par un véhicule de la STIB - facilement reconnaissable par les chauffeurs de tram qui, dès lors, ralentissent - situé au niveau du dispositif de mesure de Bruxelles Environnement.

Je demandais en outre si vous ne pouviez pas régler la situation en limitant la vitesse des trams à 30 km/h sur ce tronçon spécifique, même si les trams ne sont pas soumis aux limitations de vitesse par défaut. Vous ne m'avez pas répondu.

La presse des 28 et 29 avril fait état de la colère des riverains qui se sentent dupés par ces contrôles censés objectiver la situation. De son côté, la STIB parle d'un procès d'intention.

Quelle est la position du gouvernement par rapport à cette méthode de contrôle de la vitesse des trams par la STIB au moyen d'un véhicule identifiable ? Que prévoyez-vous pour que ce type de contrôle soit réellement objectif ?

Pourquoi la STIB refuse-t-elle la limitation à 30 km/h sur le tronçon concerné, dès lors que c'est la vitesse qui génère les nuisances pour les riverains ? Pourquoi n'imposez-vous pas aux trams une limitation de vitesse à 30 km/h pour préserver la qualité de vie des riverains ?

[321]

Mme Elke Van den Brandt, ministre.- Je rappelle que j'ai répondu à cette question en commission de la mobilité de ce mardi et que je m'étais concertée à cet effet avec M. Maron et la STIB.

La STIB réalise 1400 contrôles par an dans l'ensemble de la Région. Il n'est donc pas étonnant que les mesures effectuées par Bruxelles Environnement s'accompagnent de contrôles de la STIB. De toute façon, les relevés de Bruxelles Environnement sont permanents, alors que les contrôles de la vitesse des trams n'ont lieu qu'à certaines dates et à certains moments de la journée. Il est incorrect de dire que ces contrôles n'ont lieu que pendant la nuit après le couvre-feu. Sur la période en cause, un seul contrôle a été effectué après 22 heures.

Les contrôles de la vitesse des trams sur l'avenue du Derby sont un engagement que la STIB a pris envers la commune et les riverains, ce qui explique qu'ils sont très fréquents. Lors de ces contrôles, il a été constaté que l'immense majorité des trams roulait à une vitesse tout à fait compatible avec la configuration des lieux tant pour réduire les nuisances que pour maintenir une offre de transports publics attractive.

L'instruction de la STIB aux conducteurs est claire : il leur est explicitement demandé d'adapter leur vitesse dans ces zones sensibles. Cette instruction leur est rappelée par une sensibilisation permanente et des affiches dans les dépôts.

En cas de dépassement, des entretiens éducatifs sont organisés et les conducteurs sont rappelés à l'ordre. La présence de voitures de contrôle participe de fait à la réduction de la vitesse dans ces zones, à la manière des radars fixes qui contrôlent la vitesse du trafic automobile.

J'ajouterai, M. Maron et son administration m'en ont informée, que Bruxelles Environnement a annoncé que la campagne de mesure allait être prolongée.

[323]

M. Marc Loewenstein (DéFI).- Vous m'avez répondu le 20 avril, mais pas à propos de la méthode de contrôle par des véhicules identifiables, ni de la demande de limitation à 30 km/h sur le tronçon concerné.

Vous précisez que le but n'est pas d'objectiver la vitesse, mais de la contrôler et de sensibiliser les chauffeurs à ne pas rouler trop vite. La demande des riverains est pourtant d'objectiver la situation.

Si la vitesse commerciale de la STIB est importante, la qualité de vie des Bruxelloises et des Bruxellois l'est encore plus. Les riverains ont aperçu un véhicule de la STIB avec logo et gyrophare stationné avenue du

Derby avec les phares allumés. Cette mesure de prévention incitera sans doute les chauffeurs à ralentir, mais cela ne remplace pas une évaluation objective de la situation..

M. le président.- Vous dépassez le temps imparti pour la réponse.

[327]

M. Marc Loewenstein (DéFI).- Je n'ai toujours pas obtenu de réponse à mes questions.

M. le président.- Je vous suggère de les poser à nouveau en commission.

[331]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CHRISTOPHE DE BEUKELAER

À MME ELKE VAN DEN BRANDT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DE LA MOBILITÉ, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE,

concernant "l'abandon du projet de réaménagement de l'avenue de Tervueren porté par la Région flamande".

[333]

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- La Flandre avait pour projet de supprimer deux bandes de circulation avenue de Tervueren pour les remplacer par une autoroute cyclable. J'ai toujours soutenu la politique en faveur du vélo, notamment votre projet de pistes cyclables "coronavirus" ou la piste cyclable rue de la Loi, qui me semblaient judicieux. Cependant, je me suis d'emblée opposé au projet flamand car son équilibre bénéfice-risque n'est pas bon.

En effet, les risques sont énormes : percolation de circulation dans les quartiers avoisinants, restriction des entrées dans Bruxelles et, partant, diminution de l'attractivité économique de notre Région. En outre, les bénéfices sont nuls puisqu'il existe déjà une piste cyclable dans chaque sens dans cette avenue.

Mme la ministre, vous avez néanmoins toujours soutenu ce projet, envers et contre tous, malgré le fait que vos partenaires de majorité se soient exprimés contre ce projet au sein de différents conseils communaux et dans la presse. Hier soir, nous avons appris que la ministre flamande renonçait au projet. Pourquoi ce revirement ? Y êtes-vous pour quelque chose ? Allez-vous désormais soutenir l'élargissement des pistes cyclables actuelles, leur rénovation et leur sécurisation ?

Pouvez-vous nous expliquer la stratégie de la Flandre dans ce dossier ? Elle privilégie la circulation automobile sur le ring de Bruxelles en voulant l'agrandir, ainsi que sur l'avenue de Tervueren même, entre le carrefour des Quatre Bras et le centre de Tervueren, puisque le boulevard a été entièrement rénové et les deux bandes de circulation de part et d'autre ont été maintenues. Par contre, sur le territoire de Bruxelles, que ce soit dans l'avenue de Tervueren ou au niveau de la sortie de l'Université catholique de Louvain (UCL), la Flandre restreint les accès.

Nous devons comprendre votre position dans ce dossier et comment vous procéderez pour défendre au mieux les intérêts des Bruxellois.

[335]

Mme Elke Van den Brandt, ministre.- Nous pourrions davantage développer le sujet mardi en commission, grâce aux quatre questions déposées à l'ordre du jour. Je ne peux pas me prononcer sur la stratégie de la Flandre car je ne peux pas répondre à la place de Mme Lydia Peeters, ce sont son projet et ses choix.

Le gouvernement bruxellois s'oppose à l'élargissement du ring. Je l'ai répété hier après la proposition d'élargir le ring à deux endroits. Cela engendrerait plus de trafic et de pollution à Bruxelles, ce n'est donc pas une bonne idée.

Au sujet de votre question, une concertation était en cours entre la Werkvennootschap, l'administration de Mme Peeters, et les communes d'Auderghem et de Woluwe-Saint-Pierre qui sont touchées par le projet flamand. Bruxelles Mobilité a également procédé à une analyse approfondie de la proposition. Je n'ai pas eu l'occasion de prendre de position finale car, durant la concertation, certains bourgmestres ont diffusé dans la presse des visuels du projet qui ne correspondaient pas à la proposition.

Il faut reconnaître que la proposition de la Werkvennootschap était documentée et chiffrée. Des études ont montré qu'elle ne créerait pas d'impact négatif sur le trafic routier tout en offrant aux navetteurs des alternatives d'accès à notre Région, avec un potentiel, avancé par une étude de 2011, de 5.000 cyclistes par jour et une zone forestière piétonne apaisée. Nous étions d'accord de faire un test avec des comptages sérieux pour vérifier les conclusions de ces études et l'hypothèse de la Flandre.

L'abattage d'arbres dans une zone Natura 2000 pour aménager une piste cyclable ne se verra sans doute pas octroyer de permis. J'ai donc averti Mme Peeters que ce projet ne pourrait être mis en œuvre.

[337]

Veillez noter qu'il ne s'agissait donc nullement d'un complot flamand visant à fermer l'accès à Bruxelles. L'idée était d'offrir une solution alternative à Bruxelles en testant une hypothèse fondée sur des études sérieuses.

Je constate que la Région flamande n'a pas souhaité poursuivre dans cette voie et sa décision me paraît fondée. Je reste à la disposition de tous les intéressés pour trouver d'autres solutions pour les cyclistes sur ce tronçon au potentiel énorme.

[339]

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- À vous entendre, il s'agit d'une décision unilatérale de la Flandre. Ce n'est donc pas à votre demande que ce projet a été abandonné.

S'agissant de la rénovation des pistes cyclables, vous me répondez que leur élargissement serait compromis par l'abattage des arbres qui en résulterait. Nous devons nous montrer plus volontaristes et envisager d'abattre quelques arbres pour pouvoir élargir les pistes cyclables de 20, 30, 40, voire 50 cm, sous peine de ne pas trouver de solutions acceptables pour tous en matière de mobilité.

[341]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CLÉMENTINE BARZIN

À MME BARBARA TRACHTÉ, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "la première évaluation de la prime Tetra".

[343]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Ce mercredi, vous avez déclaré sur BX1 être en train d'évaluer la mise en œuvre de la prime Tetra, disponible depuis le 19 avril.

À la question des critères inadaptés à la réalité du terrain et trop restrictifs, vous répondez que vos services examinent tous les cas de refus afin de voir si les critères exigés n'ont pas trop de conséquences négatives et éventuellement, les adapter. Vous ajoutez néanmoins ne pas vouloir donner de faux espoirs.

Beaucoup de commerçants plaçaient pourtant leurs espoirs dans l'arrivée de la prime Tetra, notamment pour couvrir des dettes ou des frais de reprise. C'est le cas, par exemple, des restaurateurs qui ont développé la vente à emporter et perdu entre 30 et 39 % de leur chiffre d'affaires.

Les jeunes entreprises (starters) créées avant octobre 2019, mais dont l'activité n'a commencé qu'un peu plus tard, n'ont pas droit non plus au forfait de 6.000 euros. Et pensons à l'entreprise qui exploite un établissement dans le centre touristique et un autre à Saint-Gilles, dont la moyenne des pertes n'atteint pas 40 %, ou aux sociétés du secteur événementiel bloquées par l'exigence d'une déclaration environnementale délivrée avant l'arrêté relatif à la prime.

Quel est le taux de refus de la prime Tetra ? Quels sont, par ordre d'importance, les motifs de refus pour les secteurs des restaurants et cafés et de l'événementiel ? Travaillez-vous à une adaptation des critères en conséquence ?

Allez-vous supprimer le seuil de 40 % de perte du chiffre d'affaires ? Allez-vous, comme en Wallonie, fixer le montant de la compensation uniquement en fonction du nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour le secteur des restaurants et cafés, avec un montant minimum garanti pour l'ensemble des établissements ?

Allez-vous permettre aux jeunes entreprises d'accéder à la prime variable ? Si oui, dans quels délais ? La prime pouvant être demandée jusqu'au 19 mai, allez-vous reporter cette échéance en conséquence ? Allez-vous retirer l'obligation de déclaration environnementale ?

Enfin, une série d'entreprises ne parviennent pas à faire valoir le nombre réel d'ETP à cause de certaines règles comptables. Avez-vous trouvé une solution à ce problème ?

Après les discriminations entre Régions, de tels critères créent désormais une discrimination entre établissements bruxellois. C'est insupportable ! Ils ont tous besoin de notre soutien.

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- La prime Tetra est disponible depuis dix jours à peine et la situation évolue sans cesse. Au 28 avril, il y avait déjà 5.658 demandes introduites, 3.635 décisions favorables et 2.466 primes payées pour un montant de 40 millions d'euros. Nous sommes à nouveau dans des délais de traitement et de paiement extrêmement courts.

Jusqu'ici, deux tiers des demandes ont été acceptées et un tiers d'entre elles sont en cours d'analyse ou ont été refusées. Parmi les principaux motifs de refus, citons le seuil de perte de 40 % de chiffre d'affaires entre 2019 et 2020, et un chiffre d'affaires inférieur à 25.000 euros en 2019. Cette limite a été demandée par les partenaires sociaux pour éviter de verser des primes à des sociétés écrans ou fantômes. La troisième cause de refus est le non-respect des obligations fiscales ou sociales.

[345]

Depuis le premier jour d'ouverture des formulaires, nous analysons les retours du terrain, les demandes introduites et les causes de refus. Le gouvernement travaille sur des adaptations en concertation avec le secteur, comme il le fait depuis le début de la crise.

Pour la prime Tetra, je tiens à rappeler que les critères ont été fixés en concertation avec le secteur. C'est toujours par le dialogue que nous les adapterons pour coller au mieux aux besoins des entreprises en difficulté.

[347]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Je note que le gouvernement travaille à une adaptation. Néanmoins, vous ne m'avez pas répondu en ce qui concerne l'importance de supprimer ce seuil de 40 % de perte de chiffre d'affaires pour permettre l'accès des restaurateurs à la prime variable.

Vous ne m'avez rien dit non plus concernant la déclaration environnementale.

De nombreuses questions posées aujourd'hui appellent des réponses précises, notamment celle du délai. Les différentes mesures prises pourront-elles être mises en œuvre d'ici au 19 mai ? Quelles seront les modalités offertes aux établissements pour leur permettre de se conformer, le cas échéant, à ces critères adaptés ?

[349]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ISABELLE PAUTHIER

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À M. SVEN GATZ, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA PROMOTION DU MULTILINGUISME ET DE L'IMAGE DE BRUXELLES,

concernant "la pétition contre le projet de Musée du Chat et du dessin d'humour".

[351]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Dimanche dernier, une pétition réclamant l'abandon du projet de "Musée du Chat et du dessin d'humour" a été lancée et a récolté plus 3.300 signatures en quelques jours.

Les auteurs de la pétition reprochent notamment à ce projet le caractère public-privé du partenariat, le manque de transparence dans la gestion du dossier ainsi que l'implantation choisie pour l'établissement du

futur espace. Si le groupe Ecolo ne remet pas en question la réalisation d'un espace consacré au personnage créé par Philippe Geluck, il s'interroge néanmoins sur la gouvernance et la participation du projet ainsi que sur son implantation dans ce quartier qui concentre déjà une vingtaine d'institutions muséales au sein d'un périmètre très restreint.

Le Musée du Chat et du dessin d'humour, par son attractivité - quelque 150.000 visiteurs annuels sont attendus -, permettrait pourtant de déconcentrer l'offre culturelle et touristique.

Nous observons, par ailleurs, que la Région inaugure une politique d'attractivité touristique qui vise l'international, politique visiblement mal comprise ou mal perçue par les Bruxellois.

M. le ministre-président, avez-vous pris connaissance de cette pétition ? Quelles solutions apportez-vous aux problèmes soulevés par les pétitionnaires ?

Quelle est la pertinence de l'implantation d'un tel espace au sein de ce périmètre sensible sur le plan historique et patrimonial ? Pourquoi ne pas répondre aux attentes exprimées de déconcentration de l'offre culturelle ?

Pourquoi ne pas organiser des débats publics en amont de ce genre de décision sur la définition et l'implantation des projets phares, comme prévu par le plan régional de développement (PRD) de 1995, alors que certains sites décentralisés ou quartiers déshérités en matière d'offre culturelle recherchent désespérément un équipement culturel à rayonnement régional, voire international ? Je pense naturellement à la gare de l'Ouest.

[353]

M. Rudi Vervoort, ministre-président. - J'ai bien pris connaissance de cette pétition. Lundi dernier, nous avons eu un débat à ce sujet en commission, à l'initiative de Gaëtan Van Goidsenhoven. Je vous invite donc à vous référer au compte rendu de la commission.

La décision a été prise le 2 juillet 2015 par le gouvernement précédent. Nous avons donc eu l'occasion d'en débattre à de nombreuses reprises, que ce soit en commission ou dans les médias. Nous nous trouvons aujourd'hui à une phase intermédiaire de la construction du musée, à savoir l'obtention du permis d'urbanisme. Cela fait certainement deux ans que le dossier est en cours et, jusqu'à la semaine dernière, je n'ai rien entendu de négatif sur le projet, au contraire. Je peux néanmoins comprendre qu'un tel projet suscite un certain émoi, au regard de la crise sanitaire et de ses répercussions sur le secteur culturel.

Nous ne sommes cependant pas maîtres du calendrier de délivrance des permis d'urbanisme. Le choix a été fait en pleine connaissance de cause. Il correspondait à la volonté du gouvernement de participer à des pôles notamment culturels, que ce soit au travers de Kanal-Centre Pompidou ou de ce musée-ci.

Nous étions confrontés à un bâtiment vide, à l'abandon depuis 40 ans, et la possibilité de lui redonner vie ne s'est jamais présentée. Cela a finalement été rendu possible par un partenariat public-privé dans le cadre duquel chaque partie apporte sa contribution : les pouvoirs publics au travers de la Société d'aménagement urbain (SAU) livrent un bâtiment casco, tandis que M. Geluck se chargera de faire vivre son musée.

[355]

Il est évidemment difficile aujourd'hui de réagir à des questionnements tardifs, comme l'idée de l'implantation dans la gare de l'Ouest, se demander pourquoi on n'y a pas pensé, car des conventions ont été signées, y compris avec Bozar, partenaire de l'opération. Je tiens à respecter ces conventions.

J'entends les remarques et je comprends l'émoi. Il n'est pas question de laisser tomber le secteur culturel. Il me semble cependant que l'on fait un mauvais procès à ce dossier en le mettant en perspective avec la situation de l'ensemble du secteur culturel.

[357]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- La délivrance du permis est le moment lors duquel le public découvre les visuels et le projet devient plus concret. Le groupe Ecolo n'entend pas mener une croisade contre les chatons, ni lancer une polémique sur la hiérarchie de l'art - car le cartoon est en effet un moyen d'expression -, ni faire une tentative de sacralisation élitiste de l'écrin muséal existant, ni livrer combat contre l'architecture contemporaine, et encore moins confondre les responsabilités fédérales et régionales.

Néanmoins, il faut être lucide : ces considérations se carambolent dans ce dossier qui recouvre en réalité des questions de gouvernance de projet. Les pétitionnaires attirent l'attention sur une question de gouvernance en faisant le lien avec le musée d'art moderne et contemporain Kanal-Centre Pompidou, surgi comme une météorite, avec relativement peu de concertations avec le milieu de l'art et les Bruxellois.

On parle ici d'aberration urbanistique, mais aussi de transparence et de souci de l'intérêt commun. Les pétitionnaires, comme mon groupe, posent la question de la définition d'une politique culturelle régionale concertée.

[361]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. JOHN PITSEYS

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "la position du gouvernement à l'égard du projet de loi pandémie du gouvernement fédéral".

M. John Pitseys (Ecolo).- M. le ministre-président, nous savons qu'une loi importante est en délibération au Parlement fédéral, en l'occurrence la loi pandémie qui vise à donner un cadre légal aux mesures de gestion sanitaire prises par le gouvernement fédéral.

Cette loi ne peut avoir pour seul objectif de donner au gouvernement le prétexte légal d'agir comme il l'entend, mais elle doit aussi, idéalement, encadrer le processus politique, veiller au respect de l'État de droit ainsi que protéger les droits civils, politiques et sociaux des citoyens.

La crise que nous traversons est interfédérale et, d'un point de vue juridique, selon les termes de l'avis du Conseil d'État rendu sur le texte de loi, "les mesures fédérales conduisent une partie des mesures régionales". De fait, les compétences régionales et fédérales sont parfois complémentaires et parfois concurrentes dans cette affaire qui nous occupe maintenant depuis plus d'un an.

D'un point de vue politique, puisque les instruments utilisés et les politiques décidées par le gouvernement fédéral ont inévitablement un impact sur leurs équivalents au niveau régional, le groupe Ecolo estime que nous devrions avoir notre mot à dire. Il en va de notre responsabilité juridique, politique et démocratique.

Avez-vous analysé l'impact du jugement du tribunal de première instance sur la gestion de la crise au niveau régional, eu égard à l'avis du Conseil d'État que j'ai cité ? Avez-vous eu un contact avec vos homologues des autres entités fédérées et du gouvernement fédéral pour en discuter ?

Par-delà leur appartenance à la majorité ou à l'opposition, les membres de ce parlement sont, bien entendu, soucieux des conditions de respect de l'État de droit, de l'encadrement des pouvoirs dévolus au gouvernement et de la manière dont cette loi, certes fédérale, contribuera à garantir les libertés. Ils doivent en être préoccupés non seulement parce qu'ils sont des citoyens de ce pays, mais aussi parce que les conditions de mise en œuvre de la loi pandémie auront inévitablement des effets sur la gestion régionale de la crise, y compris d'un point de vue démocratique.

Dans quelles conditions avez-vous eu l'occasion d'exprimer ces préoccupations ? Et comptez-vous les exprimer ?

[363]

M. Rudi Vervoort, ministre-président. - À ma connaissance, le Parlement bruxellois n'a pas de position sur l'évolution du dossier relatif à la loi pandémie. Dans notre situation, il importe que la Belgique soit dotée d'un instrument permettant d'encadrer - dans le respect des grands principes qui fondent notre État de droit - une situation comme celle que nous vivons aujourd'hui. Cet instrument a cruellement manqué pendant la pandémie et cela a amené, non pas à improviser, mais à prendre des mesures en sachant qu'elles n'étaient pas toutes d'une solidité absolue au regard d'un certain nombre de principes. Bien entendu, la situation était délicate à l'échelle mondiale.

J'ai toujours dit qu'il était important que l'État se dote d'un mécanisme permettant de donner un sens plus concret à ce que l'on appelle la phase fédérale d'une crise sanitaire, ce que cela peut impliquer, toujours dans le respect des principes qui fondent notre État de droit.

Le jugement auquel vous faites référence a fait l'objet d'un appel et sera débattu devant la cour d'appel. Cette dernière a ordonné la réouverture de débats afin de permettre à l'État belge et aux plaignants d'échanger des arguments au regard de l'avis du Conseil d'État qui a été délivré sur le projet de loi pandémie.

L'audience est fixée pour le 18 mai prochain et sera suivie de la rédaction de l'arrêt par la cour d'appel. Nous verrons ce qu'elle dira de ce litige, je ne vais pas en préjuger.

Gardons également à l'esprit que nous sommes dans une structure - et c'est très bien ainsi - qui se trouve en concurrence avec les décisions qui valent erga omnes lorsqu'elles sont prises par le Conseil d'État. En revanche, lorsque ces décisions sont prises par les tribunaux, ce sont les parties en cause qui sont concernées par leurs effets. Même si, a priori, nous respectons les arrêts, nous ne nous trouvons pas dans le même contexte juridique.

[365]

Nous verrons ce qui résultera des débats à la Chambre, qui devraient débiter le lundi 3 mai. Nous resterons attentifs aux répercussions indirectes sur les entités fédérées et, si nécessaire, nous formulerons des remarques. Mais il faut d'abord attendre le vote éventuel.

[367]

M. John Pitseys (Ecolo).- Nous sommes unanimes à considérer qu'il est préférable, à présent, de se doter d'un cadre légal. Tous, nous devons également prendre conscience que celui-ci ne saurait se confondre avec une mise au frigo de l'état d'urgence démocratique, car un nombre croissant de citoyens voient d'un œil méfiant les conditions d'élaboration de cette loi, et ce bien au-delà des clivages traditionnels et des classes sociales. Nous avons reçu beaucoup de courrier en ce sens.

Ainsi que je l'ai répété dans ma question, je n'ignore pas que cette loi est fédérale mais, compte tenu de l'entrelacement des compétences fédérales et régionales dans ce débat, il me paraît néanmoins important que nous y prenions modestement part. Certes, M. le ministre-président, le risque existe d'avoir à mener des négociations souvent contraignantes pour la Région. Mais je vous encourage néanmoins à porter ce sentiment largement partagé, car nous avons tous à y gagner.

[369]

ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW LOTTE STOOPS

AAN DE HEER BERNARD CLERFAYT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET BELAST MET WERK EN BEROEPSOPLEIDING, DIGITALISERING, DE PLAATSELIJKE BESTUREN EN DIERENWELZIJN,

betreffende "de steunmaatregelen voor Brusselse kunstenaars en cultuurwerkers gelet op een recente enquête".

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- De titel van mijn vraag klopt niet helemaal. De Morgen en Bruzz schreven over de rondvraag van het Kunstenoverleg, die de armoede in de sector met cijfers staft. Die bevestigen de vele schrijnende verhalen die mij via cultuurcollega's ter ore zijn gekomen, maar blijkbaar nog altijd niet zijn doorgedrongen tot in dit halfrond. Door de coronacrisis valt een vijfde van de kunstenaars immers terug op een inkomen tussen 500 en 1.000 euro per maand. Een tiende haalt maandelijks geen 500 euro meer. Stel je eens voor dat je bijvoorbeeld een kind in de kinderopvang hebt en naast je woonruimte nog een atelierruimte huurt, voor een huurprijs waarvan een bedenkelijke expert in tijdelijk gebruik geen cent af wil doen. Een op de vijf cultuurwerkers vreest het niet lang meer te zullen volhouden, 16% ziet de situatie heel somber in en over de zelfdodingen in mijn nabije kennissenkring zal ik het hier maar niet hebben.

De directeur van het Cultuurloket zegt dat veel kunstenaars sowieso al tegen de armoedegrens aan zaten, en niet eens een spaarpot konden aanleggen. Hoe langer deze situatie duurt, hoe moeilijker het dus wordt. Ook Smart vzw, een uitzendbureau voor kunstenaars, merkt een daling in het aantal contracten en noemt de situatie een catastrofe.

Daarom zou ik willen weten op welke manier de werkgelegenheid voor en indirect dus ook de armoede van Brusselse kunstenaars en cultuurwerkers wordt bijgehouden. Mijnheer de minister-president, hebt u toegang tot een totaaloverzicht van deze groep met zeer uiteenlopende statuten en contracten: kunstenaars en

cultuurwerkers met losse contracten, zelfstandigen of zij die structureel in dienst zijn bij gesubsidieerde cultuurhuizen, met of zonder uitkering of een kunstenaarsstatuut?

Over welke cijfers beschikt het gewest nu al en welke kunnen er worden opgevraagd bij diensten zoals de vzw Smart, Actiris, de Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening (RVA) en de vakbonden? Heeft iemand al een stand van zaken opgemaakt? Cijfers zijn dringend nodig. De sector verzuipt en krimpt. Zonder gedegen actie zijn we de mensen die ons schoonheid en troost brengen, kwijt. Kunst is echt van essentieel belang.

[371]

De heer Bernard Clerfayt, minister.- De situatie van kunstenaars en cultuurwerkers is nog steeds zeer zorgwekkend. Ik ben daar al sinds het begin van de pandemie bezorgd over.

In 2020 nam ik steunmaatregelen voor de culturele sector, hoewel dat buiten mijn bevoegdheid viel. Ik nam die maatregelen omdat veel van de personen die actief zijn in de culturele sector geen steun kunnen krijgen van andere diensten, zoals de Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening.

Het probleem schuilt vaak in het artiestenstatuut van de culturele werkers. Ik heb geen specifiek cijfermateriaal over die doelgroep. Actiris ziet een relatief lage stijging van het aantal werklozen, maar niet specifiek in de cultuursector.

Voorts werd er als gevolg van een beslissing van de interministeriële conferentie (IMC) voor Cultuur een interfederale werkgroep opgericht. Die werkgroep moet een overlegkanaal bieden tussen de gewesten en de gemeenschappen enerzijds en de federale overheid anderzijds, zodat zij samen kunnen bijdragen aan de verbetering van de sociaal-economische situatie van werknemers uit de artistieke sector. Iedereen draagt in dat kader bij volgens zijn eigen bevoegdheden.

In de werkgroep zitten permanente vertegenwoordigers van de IMC Cultuur, de federale kabinetten van Werk, Sociale Zaken en Zelfstandigen en van de gewestelijke kabinetten van werk.

Op 4 maart 2021 en op 21 april 2021 vonden reeds vergaderingen plaats. Mijn kabinet was daarbij vertegenwoordigd. Tijdens de vergaderingen heeft elk beleidsniveau zich ertoe verbonden om een overzicht op te stellen van de rechtstreeks en onrechtstreekse systeem- en steunmaatregelen voor de betrokken doelgroep. Momenteel zijn we de gegevens aan het verzamelen.

[373]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Het is een moeilijke materie maar net als mijn collega's dring ik aan op actie. Het is echt tijd dat we op beleidsniveau beschikken over betrouwbare cijfers die de basis kunnen vormen voor een degelijk beleid. Pas dan kunnen gewesten ook hun budgetten afstemmen op de realiteit van de sector. Dit is de enige oplossing. De sector draait sowieso al op te weinig middelen. Zelfs nu kwam uit de enquête als grootste behoefte van de kunstenaars naar voren dat ze snakten naar een artistieke impuls. En dat is die verdomde passie, die die mensen in leven houdt. Dat is een zegen en een vloek tegelijk. We mogen dat niet vanzelfsprekend vinden.

Graag eindig ik met een uitspraak van mevrouw Pauthier:

[375]

"Il pose les questions de la définition d'une politique culturelle régionale concertée qui ait un fond culturel et nonne soit pas perçue comme un vivier touristique et commercial".

[377]

- *La séance est suspendue à 12h29.*

[459]

- *La séance est reprise à 13h15.*

DEMANDE D'AUTORISATION DES POURSUITES À CHARGE D'UN MEMBRE DU PARLEMENT

Examen et vote sur les conclusions de la commission des poursuites (à huis clos)

(Application de l'article 64 du règlement)

M. le président.- L'ordre du jour appelle l'examen et le vote sur les conclusions de la commission des poursuites relatives à la demande d'autorisation des poursuites à charge d'un membre du parlement.

Conformément à l'article 64, alinéa 2, du règlement du parlement, le parlement se forme en comité secret pour délibérer sur les conclusions de la commission des poursuites.

J'invite deux interprètes, deux informaticiens et le technicien présents en salle à prêter le serment suivant entre mes mains : « Je jure de respecter le secret des délibérations. ».

- *Le parlement se forme en comité secret.*

Je prie les personnes qui ne sont pas membres de l'assemblée, à l'exception du greffier, du greffier adjoint, des interprètes, des informaticiens et du technicien qui ont prêté le serment, de bien vouloir quitter l'hémicycle.

- *La séance publique est suspendue à 13h15.*

[461]

- *De openbare vergadering wordt hervat om 13.48 uur.*

De voorzitter.- Het besluit van de commissie voor de vervolgingen om de vervolgingen ten laste van een parlamentslid toe te staan, werd aangenomen met 78 stemmen voor bij 2 onthoudingen.

[465]

NAAMSTEMMING

De voorzitter.- Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie betreffende de organisatie van de thermische energienetten en het meten van het verbruik van thermische energie in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nrs. A-349/1 en 2 – 2020/2021).

[467]

Tot stemming wordt overgegaan.

UITSLAG VAN DE STEMMING

79 leden zijn aanwezig.

49 antwoorden ja.

10 antwoorden neen.

20 onthouden zich.

Bijgevolg neemt het parlement het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

[471]

De plenaire vergadering van het Brussels Hoofdstedelijk Parlement is gesloten.

Volgende plenaire vergadering na bijeenroeping door de voorzitter.

- De vergadering wordt gesloten om 13.52 uur.

COMMUNICATIONS FAITES AU PARLEMENT
MEDEDELINGEN AAN HET PARLEMENT

COUR CONSTITUTIONNELLE
GRONDWETTELIJK HOF

- Diverses communications ont été faites au Parlement par la Cour constitutionnelle.
Elles figureront en annexe de la version définitive du compte rendu intégral de cette séance.
- Verscheidene mededelingen werden door het Grondwettelijk Hof aan het Parlement gedaan.
Zij zullen worden opgenomen in de bijlagen van de definitieve versie van het integraal verslag van deze vergadering.

* * *

<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES</p> <p style="text-align: center;">BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN</p>

- Divers arrêtés ont été transmis au Parlement par le Gouvernement.

Ils figureront en annexe de la version définitive du compte rendu intégral de cette séance.

- Verscheidene besluiten werden door de Regering aan het Parlement overgezonden.

Zij zullen worden opgenomen in de bijlagen van de definitieve versie van het integraal verslag van deze vergadering.

* * *

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

RESOLUTIE AANGENOMEN DOOR DE SENAAT

- Par lettre du 26 mars 2021, la Présidente et le Greffier du Sénat transmettent la résolution visant à renforcer la position de Taïwan au niveau de la sphère internationale (n° 7-185/6), adoptée le 26 mars 2021 en séance plénière du Sénat.
 - **Pour information.**

- Bij brief van 26 maart 2021, zenden de Voorzitster en de Griffier van de Senaat de resolutie om de internationale positie van Taiwan te versterken (nr. 7-185/6), aangenomen op 26 maart 2021 in de plenaire vergadering van de Senaat.
 - **Ter informatie.**

RAPPORT DE BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX
**« L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES COMMUNES
BRUXELLOISES »**
VERSLAG VAN BRUSSEL PLAATSELIJKE BESTUREN
**« DE TEWERKSTELLING VAN PERSONEN MET EEN HANDICAP IN DE
BRUSSELSE GEMEENTEN »**

- Par courrier du 6 avril 2021, le Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-Être animal, nous transmet le rapport 2020 de Bruxelles Pouvoirs Locaux intitulé « L'emploi des personnes handicapées dans les communes bruxelloises ».
- **Renvoi à la commission des Affaires intérieures.**
- Bij brief van 6 april 2021, zendt de Minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn, het verslag 2020 van Brussel Plaatselijke Besturen met als titel « De tewerkstelling van personen met een handicap in de Brusselse gemeenten ».
- **Verzonden naar de commissie voor de Binnenlandse Zaken.**

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
RAPPORT 2019-2020 DU COMITÉ D'EXPERTS
SUR LES RADIATIONS NON IONISANTES
LEEFMILIEU BRUSSEL
VERSLAG 2019-2020 VAN HET COMITÉ
VAN DESKUNDIGEN INZAKE NIET-IONISERENDE STRALING

- Par courrier reçu le 12 avril 2021, le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie et de la Démocratie participative, nous transmet le rapport 2019-2020 du Comité d'experts sur les radiations non ionisantes.
 - **Renvoi à la commission de l'Environnement et de l'Énergie.**
- Bij brief ontvangen op 12 april 2021, zendt de Minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Klimaattransitie, Leefmilieu, Energie en Participatieve Democratie, het verslag 2019-2020 van het comité van deskundigen inzake niet-ioniserende straling.
 - **Verzonden naar de commissie voor het Leefmilieu en de Energie.**

**AVIS N° 54 DU CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**ADVIES NR. 54 VAN DE RAAD VOOR HET WETENSCHAPSBELEID
VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST**

- Par courriel du 23 avril 2021, innoviris.brussels nous transmet l’avis n° 54 du Conseil de la Politique scientifique concernant l’avant-projet d’ordonnance modifiant l’ordonnance du 27 octobre 2016 (dite « ordonnance open data ») et portant transposition de la directive 2019/1024/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public (dite « directive sur les données ouvertes »).
- **Renvoi à la commission des Affaires économiques et de l’Emploi.**
- Bij mail van 23 april 2021, zendt innoviris.brussels het advies nr. 54 van de Raad voor het Wetenschapsbeleid betreffende het voorontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 27 oktober 2016 (de zogenaamde 'open data ordonnantie') en tot omzetting van de richtlijn 2019/1024/EU van het Europees Parlement en de Raad van 20 juni 2019 inzake open data en het hergebruik van overheidsinformatie ('open data Richtlijn').
- **Verzonden naar de commissie voor de Economische Zaken en de Tewerkstelling.**

**RAPPORT 2020 RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION
MIXTE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI EN RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE**

**VERSLAG 2020 BETREFFENDE DE TOEPASSING VAN HET GEMENGD
BEHEER VAN DE ARBEIDSMARKT IN HET BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK GEWEST**

- Par courriel du 26 avril 2021, le Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-Être animal, nous transmet le rapport 2020 relatif à la mise en œuvre de la gestion mixte sur le marché de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale.
 - **Renvoi à la commission des Affaires économiques et de l'Emploi.**

- Bij mail van 26 april 2021, zendt de Minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn, het verslag 2020 betreffende de toepassing van het gemengd beheer van de arbeidsmarkt in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.
 - **Verzonden naar de commissie voor de Economische Zaken en de Tewerkstelling.**

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

- Par courrier du 30 avril 2021, le groupe PS communique la modification suivante :
- **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**
 - la désignation de Mme Véronique JAMOULLE comme membre effective de la commission du Développement territorial.
 - la désignation de Mme Delphine CHABBERT comme membre suppléante de la commission du Développement territorial.

WIJZIGING VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

- Bij brief van 30 april 2021 deelt de PS-fractie volgende wijziging mee :
- **COMMISSIE VOOR DE TERRITORIALE ONTWIKKELING**
 - de aanwijzing van mevrouw Véronique JAMOULLE als vast lid van de commissie voor de Territoriale Ontwikkeling.
 - de aanwijzing van mevrouw Delphine CHABBERT als plaatsvervangend lid van de commissie voor de Territoriale Ontwikkeling.

* * *